



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: excellente pratique

Pays: France

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Suivi étroit des compétences de communication par le recours à la simulation
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Le principal objectif de la séquence d'enseignement observée en <b>France</b> décrite ci-dessous est de familiariser les juges et procureurs stagiaires avec différentes techniques d'entretien qui sont pertinentes pour la conduite d'audiences pénales et de réquisitions orales ou pour la présidence d'audiences.</p> <p>Cette pratique poursuit deux objectifs spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Préparer le stagiaire non seulement à présider une audience pénale mais aussi à diriger des entretiens. Cela requiert des compétences spécifiques (par exemple, savoir diriger un débat).</li></ul> <p>Cette spécificité tient bien évidemment tant à la nature du litige (problèmes familiaux, enfance en danger, mesures visant à protéger des personnes vulnérables) qu'au caractère plus intime de l'audience devant la chambre.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Travailler sur les aspects procéduraux de l'entretien ou de l'audience publique, sous la supervision d'un juge, ainsi que sur le comportement du magistrat (capacités d'écoute, adaptabilité, aptitude à recueillir une déposition, à ouvrir le débat, à clore un entretien, à prévenir les incidents, à clarifier les propos) sous l'angle des règles éthiques et professionnelles.</li></ul> <p>Chaque séquence de simulation est réalisée en petits groupes sous la supervision d'un juge et d'un psychologue spécialisé dans les questions liées à l'enfance en danger, aux problèmes familiaux ou aux personnes vulnérables. Les juges formateurs peuvent faire partie du personnel</p>

	<p>enseignant permanent de l'école mais également être des invités. Des psychologues sont occasionnellement présents en qualité d'intervenants ou de professeurs associés rémunérés.</p> <p>Au cours de la simulation, il est attendu du stagiaire qu'il travaille non seulement sur le cadre procédural de l'intervention orale à l'audience sous l'angle des règles éthiques et professionnelles, mais aussi sur les règles de base de l'entretien: l'objectivité, la création d'un lien avec le défendeur et les parties, l'écoute, l'adoption d'une attitude professionnelle, la prévention des incidents et la conclusion de l'entretien.</p> <p>Afin de permettre à chaque participant de réaliser l'exercice de manière adéquate, ces simulations durent une journée entière pour les audiences devant la chambre et deux à trois jours pour les audiences pénales.</p> <p>Chaque séquence est filmée afin de permettre à la personne qui a dirigé l'audience de relever ensuite les qualités et les faiblesses de sa performance au cours d'une phase de «débriefing».</p> <p>Le psychologue utilise ses connaissances pour commenter les éléments de communication non verbale susceptibles de nuire au bon déroulement de l'audience.</p>
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>École nationale de la magistrature (ENM)              8, Rue de Chanoinesse              75004 Paris              France              Téléphone: + 33 1 44 41 88 20              Fax: + 33 1 44 41 88 21              Courriel: <a href="mailto:enm-info-di@justice.fr">enm-info-di@justice.fr</a>              Site internet: <a href="http://www.enm-justice.fr">http://www.enm-justice.fr</a></p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Le recours à des simulations de procès est déjà une pratique de formation utilisée dans la grande majorité des institutions de formation nationales au sein de l'Union.</p> <p>Néanmoins, bien que sa préparation et l'obtention de résultats concrets soient relativement longues, le mécanisme décrit est considéré comme une <b>EXCELLENTE PRATIQUE</b>.</p> <p>Celle-ci est facilement transposable puisqu'elle n'exige que les ressources logistiques mentionnées ci-dessus.</p>

*matière de formation des juges et des procureurs»,* réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)